COMMUNE EN SANTÉ

CHARTE

COMMUNE EN SANTÉ
CHARTE

FONDATION

I. La Fondation O2 a évalué les actions présentées par la commune sur la base des critères suivants :
   - Soutien de l'action par la commune explicite, prouvable, durable et valorisé,
   - L'action soutenue par la commune est prioritairement à but de promotion de la santé,
   - Chacun des points sous-mentionnés bénéficie au minimum d'une action qui réponde à ces critères.

II. Sur la base du «Bilan des actions» annexé à la charte et ratifié par la commune, la Fondation O2 a validé 34 actions réparties par domaine comme suit:

1. Politique communale: 6	4. Ecole: 7
2. Animation et fêtes: 6	5. Santé au travail: 5
3. Famille et solidarité: 4	6. Espaces publics: 5

III. La Fondation O2 remet à la Commune de Courroux-Courcelon les droits d'utilisation du label «Commune en santé», 3 étoiles.

IV. La commune peut utiliser librement le logo «Commune en santé» dans sa communication afin de valoriser toutes les actions citées dans le cadre strict de l'évaluation effectuée par la Fondation O2.

V. Les droits d'utilisation du label « Commune en santé » sont octroyés gratuitement pour cinq ans, avec renouvellement possible après une évaluation.

VI. La médiatisation du lancement du label dans la commune est organisée en collaboration entre les parties, aux frais de la Fondation O2 .

VII. Le site www.labelcommunesante.ch fait foi pour indiquer la liste officielle des communes jurassiennes labellisées « Commune en santé ».

VIII. Les droits d'utilisation du label « Commune en santé » sont cédés pour la période 2023-2027.

Fondation O2

Stéphanie Mertenat Eicher
Directrice

Tania Schindelholz
Cheffe de projets

Commune de Courroux-Courcelon

Philippe Membrez
Maire

Sandrine Fleury
Conseillère communale

COMMUNE DE COURROUX

Commune de Courroux-Courcelon, le 05 JUIN 2023

Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Label
Commune en santé

Adaptation des processus

Le label «Commune en santé» entame sa treizième année d'existence. Après consultation des différents acteurs du label, les cantons romands (FR, GE, JU, VD et VS) ont décidé d'**adapter le processus de labellisation et de renouvellement**. Certains points ont été optimisés alors que d'autres restent inchangés.

NOUVEAU

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Renouvellement **après 5 ans**
- Fixation **de mesures à développer** en faveur de la qualité de vie des citoyen.ne.s
- **Contact annuel** entre la coordination cantonale et la commune labellisée

RECOMMANDATIONS

- **Échange / partage annuels** entre communes
- Constitution d'un **groupe de travail communal** (obligatoire pour VD)
- Possibilité **d'offre de conseil et d'expertise individualisée** sur demande

OUTILS (fin 2023)

- **Gestion facilitée** grâce à des outils informatiques
- Mise à disposition d'un kit pour **une communication renforcée**

CE QUI NE CHANGE PAS

BILAN DES MESURES ET CONSEILS D'AMÉLIORATION

RENOUVELLEMENT DU LABEL SELON LES PRINCIPES ACTUELS

GRATUITÉ DU LABEL

6 DOMAINES D'ACTIONS

Espaces publics
Politique communale
Offres de loisirs
Santé au travail
École
Famille et solidarité

ACCOMPAGNEMENT PAR LES STRUCTURES CANTONALES

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
ÉTAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG
FONDATION
unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique · Lausanne
Promotion santé Valais Gesundheitsförderung Wallis

info@fondationo2.ch · www.labelcommunesante.ch

Label Communes en santé

En tant qu'autorité et cadre de vie, la commune peut influencer favorablement la santé de ses habitants. Parfois, sans s'en rendre compte, avec le label "Commune en santé", les communes inventorient toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. En fonction de leur bilan et des éventuelles lacunes identifiées, elles sont conseillées et orientées pour agir davantage. Pour obtenir le label, la commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines suivants : politique communale, animation et fête, famille, école, économie et commerce ainsi qu'espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label "Commune en santé" est octroyé à la commune, gratuitement et pour cinq ans. Une discussion annuelle a lieu entre la Commune et la coordination pour pointer l'évolution du label. Le renouvellement de la labellisation se fait via la réalisation d'un rapport d'activités et la proposition de mesures complémentaires, selon les objectifs définis.

Nom de la commune	COURROUX-COURCELON
Responsable du dossier	Sandrine Fleury Sandrine Fleury <sandrine.fleury@courroux.ch> Sandrine Imbriani sandrine.imbriani@courroux.ch
Adresse	Place des Mouleurs 1 - Case postale - 2822 Courroux
Numéro de tél.	032 421 40 02
Labellisation prévue	24.avr.23
Version	relabellisation 2023
Date	1er juin 2023

Les tableaux de ce document permettent de dresser l'inventaire des mesures de promotion de la santé existant dans votre Commune dans les 6 domaines identifiés. Ils présentent les 34 mesures développées par la Commune de Courroux-Courcelon. Le présent bilan a été validé par le comité de labellisation ainsi que la Commune de Courroux-Courcelon:

Mesures développées dans les 6 domaines	Nombre de mesures par domaine
Politique communale	6
Offres de loisirs	6
Famille est solidarité	4
Ecole	7
Santé au travail	6
Espaces publics et infrastructures	5

Fondation O2

Commune de Courroux-Courcelon

Bertemate.

COMMUNE DE COURROUX

Graphique de la commune de Courroux

	Label Courroux	Label 3 étoiles
Politique communale	**6**	3
Offres de loisirs	**6**	3
Famille est solidarité	**4**	3
Ecole	**7**	3
Santé au travail	**6**	3
Espaces publics et infrastructures	**5**	3

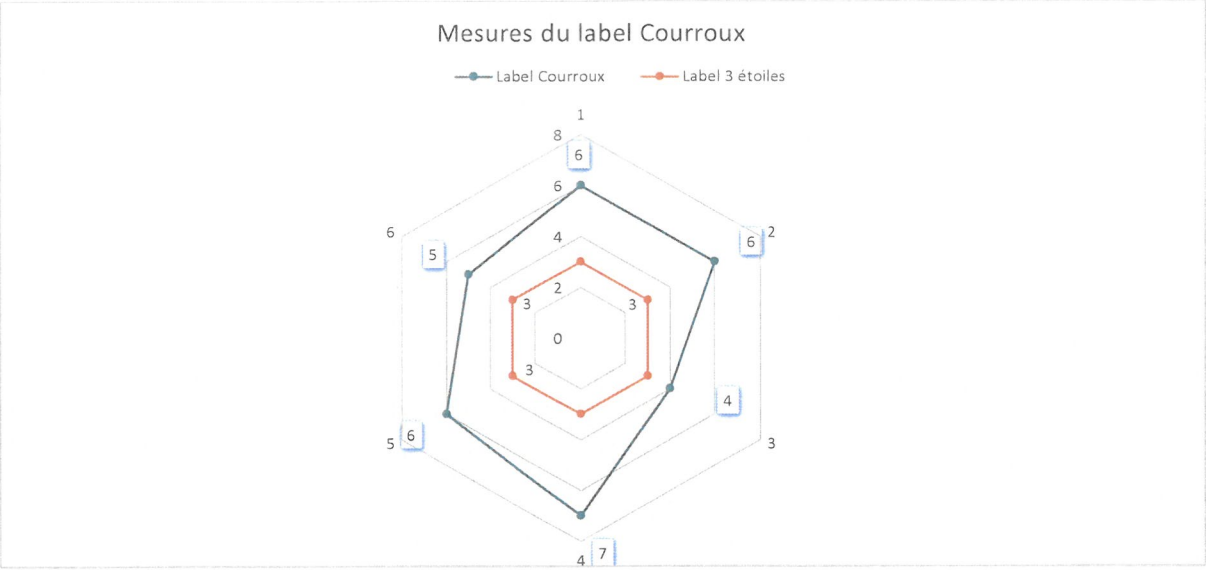

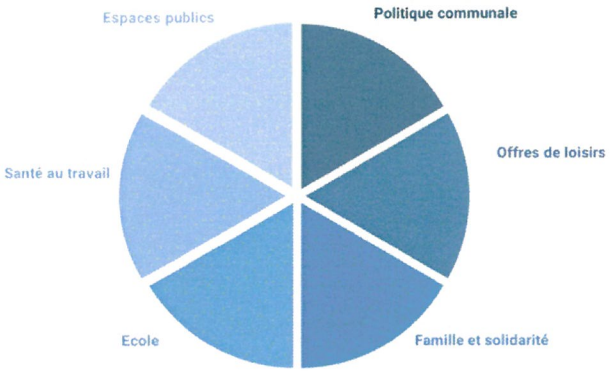

Mesures de promotion de la santé pour la commune de

Courroux-Courcelon*** 2023

POLITIQUE COMMUNALE

- FOURCHETTE VERTE CRÈCHE ET UAPE
- SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET VILLAGEOISES
- YOUP'LÀ BOUGE À LA CRÈCHE
- MÉRITES COMMUNAUX
- PROMOTION CIVIQUE
- PROCESSUS CITÉ DE L'ÉNERGIE

OFFRES DE LOISIRS

- COURS DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
- JOURNÉE RÉCRÉATIVE DES AÎNÉS
- PUMPTRACK MOBILE
- BE MY ANGEL
- SLOW UP
- SEMAINE DE LA MOBILITÉ

FAMILLE ET SOLIDARITÉ

- ACTIVITÉS DE LIEN SOCIAL EN FAVEUR DES SENIORS
- ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES DIVERSES
- SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES
- BIBLIOBUS

ECOLE

- GESTION DES DÉCHETS ET COUPS DE BALAIS
- CAMPS SPORTIFS, JOURNÉES SPORTIVES ET JOURNÉES "AU VERT"
- MARCHE DE LA ST-NICOLAS
- ECOLE EN FORÊT
- PATROUILLEURS SCOLAIRES
- AMÉNAGEMENT DES COURS DE RÉCRÉ
- PRÉVENTION RÉSEAUX SOCIAUX

SANTÉ AU TRAVAIL

- FAVORISER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU PERSONNEL COMMUNAL
- DUEL INTERCOMMUNAL "LA SUISSE BOUGE"
- DÉFIBRILLATEURS ET FORMATION
- ERGONOMIE AU BUREAU
- FORMATION CONTINUE DES EMPLOYÉ-ES DE LA COMMUNE
- EQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE-VIE PRIVÉE

ESPACES PUBLICS

- PLACES DE JEUX
- ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES
- PISTES CYCLABLES
- AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC FAVORISANT LE BIEN-ÊTRE DES HABITANT-E-S
- ZONES 20 ET 30KM/H

FONDATION

COMMUNE EN SANTÉ

Delémont, le 17 août 2023

Communiqué de presse

Les communes de Courtételle et Courroux continuent leur engagement en faveur de la santé de leur population ! En effet, la Fondation O_2, qui coordonne ce label intercantonal, vient de les relabelliser pour les 5 prochaines années et profite de saluer le travail effectué et l'investissement de ces deux communes pour promouvoir la santé de leur habitant-e-s. Finalement, ce sont 8 mesures supplémentaires pour Courtételle qui maintient le label à 3 étoiles et 11 pour Courroux qui se voit attribuer, dans son élan, une étoile supplémentaire ! Elles rejoignent ainsi les 63 communes labellisées au niveau suisse.

Un engagement formel en faveur de la promotion de la santé à Courtételle

Lors de sa première labellisation 3* en 2020, la commune de Courtételle a mis en place 25 mesures réparties dans les six domaines : politique communale, offre de loisirs, famille et solidarité, école, santé au travail et espaces publics. Depuis 3 ans, la commune s'active pour développer davantage de mesures en faveur du bien-être de sa population. Cette dernière a ainsi choisi de faire figurer la promotion de la santé dans sa politique communale, puisque ce thème est actuellement intégré dans les dénominations des dicastères. Avec 8 mesures supplémentaires, dont 5 développées dans le domaine école (canapé forestier, activités diverses organisées par l'APE, gestion des déchets, construction de parcs à vélo, trottinettes et skates), Courtételle reste labellisée 3* et démontre que le label permet de renforcer la mise en œuvre de mesures favorables à la santé.

Une troisième étoile pour Courroux

Courroux a été l'une des premières communes à se faire labelliser « Commune en santé » en 2015, avec 23 mesures et 2*. Actuellement, elle compte 11 mesures supplémentaires et, grâce à son investissement dans une politique globale de promotion de la santé, se voit attribuer une troisième étoile ! En développant des environnements favorables à la santé dans le domaine de la santé au travail (ergonomie au bureau, activité physique favorisée, équilibre vie professionnelle-vie privée, etc.) et de l'école (réflexion sur les places de jeux, développement de l'école en forêt, prévention et gestion des déchets, etc.), Courroux devient ainsi la 5ème commune jurassienne labellisée 3*.

Le lien entre les mesures et leur impact sur la santé n'est pas toujours aisé à saisir, il est donc nécessaire que les communes soient accompagnées dans cette démarche. En effet, la santé va au-delà de l'absence de maladie ; et le label vise précisément à sensibiliser la population à ces thématiques de promotion de la santé et à s'assurer que cette dernière acquiert des compétences lui permettant d'évoluer dans des environnements favorables à la santé.

Pour les communes intéressées par le label : Fondation O_2, Tania Schindelholz, tania.schindelholz@fondationo2.ch , 032.544.16.17

Commune de Courtételle : Françoise Schaffter, francoise.schaffter@courtetelle.ch , 032 423 03 79

Commune de Courroux : Sandrine Fleury, sandrine.fleury@courroux.ch , 078 849 05 67

Le label « Commune en santé » en bref :

Développé en 2010 par Promotion Santé Valais, le label intercantonal « Commune en santé » invite les communes à inventorier toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent pour leur population. Consciente du rôle important des communes dans le domaine de la promotion de la santé, la Fondation O_2 coordonne ce label depuis 2015 dans le canton. Ce label s'ancre ainsi dans les stratégies nationales et cantonales de prévention et promotion de la santé, soutenues par Promotion Santé Suisse et les cantons.

www.labelcommunesante.ch/

LQJ – 18.08.23

Santé pour Courroux et Courtételle!

LABEL Les communes de Courtételle (2652 habitants) et de Courroux (3345 habitants) décrochent, pour les cinq années à venir, les trois étoiles maximales du label intercantonal Commune en santé, lancé en 2010 par Promotion santé Valais, et piloté dans le Jura par la Fondation O2, en charge de la promotion de la santé.

Si c'est une confirmation pour Courtételle, qui avait déjà épinglé ses trois étoiles en 2020, Courroux, l'une des premières communes à se faire labelliser en 2015, gagne la dernière étoile grâce à onze mesures supplémentaires.

«L'accent porté sur la santé au travail – ergonomie au bureau, activité physique favorisée, équilibre vie professionnelle-vie privée – et à l'école – réflexion sur les places de jeu, développement de l'école en forêt, prévention et gestion des déchets – ont permis à Courroux de devenir la 5e commune jurassienne labellisée trois étoiles», précise Tania Schindelholz, de la Fondation O2.

Courtételle ne s'est pas endormie sur ses lauriers, puisqu'elle a mis en œuvre huit nouvelles mesures, notamment pour les plus jeunes: canapé forestier, activités organisées par l'association des parents d'élèves, gestion des déchets, construction de parcs à vélos, trottinettes et skates.

Alle, Boncourt, Courroux, Courtételle, Delémont (toutes trois étoiles), Cornol, Courgenay et Rossemaison sont les huit communes jurassiennes à figurer parmi les 64 labellisées en Suisse. **TLM**

RFJ – 17.08.23

Courtételle et Courroux bons élèves en matière de santé

Courtételle et Courroux se voient réattribuer le label « Commune en santé » pour les cinq prochaines années. Ce label récompense les communes qui s'engagent pour la promotion de la santé

Le label « Commune en santé » récompense l'engagement des communes en termes de promotion de la santé.

17.08.2023 - 15:06

Actualisé le 17.08.2023 - 15:15

Partager

Tweeter

Lien

Les communes de Courtételle et Courroux reconnues pour leur engagement. Elles se voient réattribuer le label « Commune en santé », coordonné dans le Jura par la Fondation O2, pour cinq années supplémentaires. Ce label intercantonal, soutenu par Promotion Santé Suisse, propose aux communes de les accompagner dans la prévention et promotion de la santé, notamment par la valorisation et la réalisation d'un bilan des mesures existantes prises en ce sens. Avec 33 mesures, comme la construction de parcs à vélos, la mise en place de cours de gymnastique pour séniors ou encore la distribution de collations saines à l'école, Courtételle reste labélisé trois étoiles. La commune de Courroux, quant à elle, se voit attribuer une troisième étoile, notamment grâce à la mise en place de onze mesures supplémentaires comme le développement de l'école en forêt, la gestion des déchets ou la mise en place de formations pour l'usage du défibrillateur.

Courtételle et Courroux figurent parmi les cinq communes jurassiennes labélisées trois étoiles aux côtés d'Alle, Boncourt et Delémont. /comm-jad-the